

N° 462010 (1/1)

Activités de loisirs organisées en forêt

Les activités de loisirs en forêt doivent satisfaire aux réglementations en cours, notamment en ce qui concerne la **protection de** l'environnement, la prévention de la forêt contre les incendies et l'urbanisme. La gestion ne doit pas être trop conservatrice. Il est impératif de prendre en compte les nécessités de régénération des peuplements et d'assurer les opérations nécessaires au maintien de la

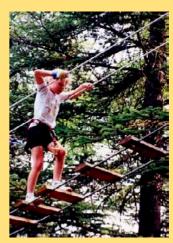
L'accueil touristique en forêt privée assorti de prestations payantes est déjà une réalité, même si il est peu répandu dans notre région. La forêt constitue alors le plus souvent, le cadre d'une autre activité, qu'elle soit culturelle, environnementale, ou qu'elle s'inscrive dans une logique de marché (activité sportive, chasse, hébergement de loisir, etc.).

Ce tourisme ou « sylvotourisme » est une composante du tourisme vert qui connaît un essor important. Il doit être accompagné d'une véritable stratégie de protection de la part des propriétaires, afin de minimiser les risques, notamment pour la régénération des peuplements et le maintien de la biodiversité. C'est uniquement dans ce cadre, que l'impact sur la forêt pourra être positif.

La pression croissante des populations sur le milieu naturel, présente les mêmes risques. Sans parler du non respect du droit de la propriété, la fréquentation non contrôlée n'est pas sans incidence sur le plan environnemental, sur le risque incendie et peut même engager la responsabilité des propriétaires fonciers.

Devant une demande sociale de plus en plus forte et une population qui considère que les espaces naturels sont un bien collectif, il est urgent que se mettent en place des politiques cohérentes entre les collectivités et les propriétaires. Celles-ci doivent être accompagnées de mesures tech-

niques, réglementaires, voire financières afin d'assurer une gestion équilibrée (durable) des espaces naturels.



La région Paca présente de nombreux atouts pour le développement d'activités de loisirs en forêt

RECOMMANDATIONS POUR LES ACTIVITÉS DE LOISIRS EN FORÊT



Ces recommandations sont extraites de la charte de « Forestour », association régionale de propriétaires forestiers dont le but est promouvoir les activités de loisir en forêt

Contact : **Association Forêt Réseau Tourisme**, Pavillon du Roy René - Valabre - 13120 Gardanne

Les documents de programmation de la gestion doivent prendre en compte les recommandations suivantes :

- " concevoir les projets touristiques avec le souci qu'ils se traduisent par une **protection et une amélioration de la flore, de la faune** ",
- " non seulement respecter la forêt, mais agir sur son développement **en opérant les interventions nécessaires à sa croissance et son amélioration** ",
- " suivre une gestion soucieuse des paysages et gérer dans le sens de l'évolution naturelle des espèces végétales et animales (biodiversité) en évitant les formes d'artificialisation trop marquées",
- " définir des consignes d'utilisation de l'espace et prévoir des parcours pour les activités itinérantes qui devront être respectés ",
- " mettre en place des mesures et des équipements de prévention contre les incendies de forêt et satisfaire aux réglementations en cours ".